

**Attention :**  
Les seuils énoncés sont ceux en vigueur depuis le 1er janvier 2022. Ces seuils sont révisés tous les deux ans au 1er janvier

# LES DIFFÉRENTES PROCÉDURES DE MARCHÉ

**Exemple :**  
Si l'acheteur organise un évènement culturel, et qu'il a besoin de recourir à différents prestataires en raison des différentes prestations attendues, alors elles seront considérées comme se rapportant à un même évènement, et devront se cumuler pour le calcul du montant estimatif du besoin.

**Attention :**  
L'acheteur ne doit pas scinder de manière artificielle ses achats, dans le but de se soustraire aux seuils de procédure ("saucissonage")

## 1 Quelle procédure est applicable?

Selon le type\* de marché, la procédure applicable dépendra du montant estimatif sincère du besoin.

\*Voir fiche n°3

## 2

### Comment calculer le besoin?

Il est calculé sur la base du montant total estimatif HT du marché public envisagé, sur sa durée totale.

- **Pour les marchés de travaux :** Prendre en compte la valeur totale estimative des travaux se rapportant à une même opération.
- **Pour les marchés de fournitures courantes et de services :** Prendre en compte la valeur totale estimative des fournitures et services homogènes, c'est à dire qui se rapportent à un même évènement, à une même prestation.

## 3

Procédure applicable en fonction du type et du montant du marché:

Procédures \ Types de marché	Procédure libre* (sans publicité ni mise en concurrence)	Procédure adaptée*	Procédure formalisée*
Fournitures courantes et services	< 40 000€ HT	De 40 000€ HT à 215 000€ HT	> 215 000€ HT
Travaux	< 40 000€ HT (Attention : seuil dérogatoire de < 100 000€ HT jusqu'au 31/12/2022)	De 40 000€ HT (100 000€ HT jusqu'au 31/12/2022) à 5 382 000€ HT	> 5 382 000€ HT

\*Voir fiche n°1

### La notion de "petits lots" :

Certains lots peuvent être passés en procédure adaptée :

- Si leur montant est < 80 000€ HT pour les fournitures courantes et les services ou < 1 000 000€ HT pour les travaux
- Et si le montant global de ces lots représente - de 20% de la valeur estimée totale de tous les lots